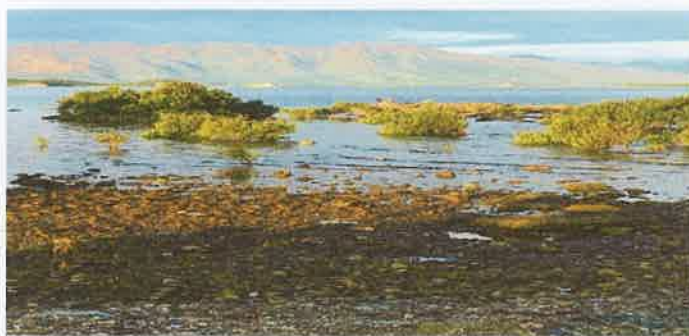




Conclusions de la commissaire enquêtrice

Projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins, sur le domaine public maritime de la province Sud

Enquête publique du 15 novembre au 6 décembre inclus



Les quatre sites d'arrivée des câbles sur le domaine public maritime de la province Sud

L'Office des postes et télécommunication de Nouvelle Calédonie (OPT-NC) sollicite l'autorisation d'occuper des dépendances du domaine public maritime de la province Sud et a déposé un dossier de demande d'occupation du domaine maritime de la province Sud pour les sites d'atterrages de Nouméa, Mont-Dore et Yaté des câbles sous-marins du projet de sécurisation de l'internet calédonien Gondwana-2/Picot-2.

L'étude d'impact menant sur ce projet est très complète et bien documentée. La suspicion d'amiante qui y était évoquée a été levée par des mesures complémentaires qui se sont révélées négatives.

Les différents sites d'atterrage du câble ont été choisis pour éviter au maximum les perturbations sur l'environnement. Aucun arbre ou palétuvier coupé, effort pour perturber le moins possible les zones coralliennes.

Fixation du câble dans les zones marines les plus tourmentées pour éviter l'érosion.

Au vu de ces éléments la commissaire enquêtrice émet un avis favorable pour le projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous –marins sur le domaine public maritime de la province Sud

Recommandations pendant la phase de travaux

- Les travaux vont avoir lieu pendant la période de nidification des puffins et des pétrels (octobre à août), il faudrait réduire au maximum la pollution lumineuse pour éviter les échouages.
- Le risque d'attraper la gratte peut être augmenté pendant les travaux il faudrait prévenir par un panneau d'information les pêcheurs qui fréquentent les différents sites d'atterrage.

Fait à Nouméa, le 20 décembre 2021

Dominique Bayol



Commissaire enquêtrice